

Convention du joueur pour le Centre Départemental d'Entraînement (CDE)

Entre le **Comité Départemental 67 de Badminton**

Représenté par Monsieur Steve Ehrmann agissant en qualité de président et, sur cette action, par l'Equipe Technique Départementale (ETD)

Désigné par le terme « CODEP67 »

Et

_____ dénommé « le joueur », né le ____/____/____,

Du club de _____

_____ son responsable légal,

Mail : _____@_____

Numéro de portable : ____/____/____/____/____/____

Et _____ son responsable Jeunes.

Les deux parties conviennent que dans le cadre du fonctionnement du CDE, elles mettent en place les dispositions et prennent les engagements suivants, aux conditions ci-dessous pour la saison 2021/2022.

Le joueur s'engage :

- à être présent à l'ensemble des entraînements du CDE. Un calendrier individuel sera confectionné sur la base d'une concertation entre l'ETD et le joueur.
 - 2 absences maximum seront autorisées pour l'ensemble de la saison.
 - 1 absence non excusée maximum (parmi les 2) sera tolérée pour l'ensemble de la saison.
- à prévenir d'une éventuelle absence au plus tard à 12h le jour de l'entraînement (voir coordonnées de l'encadrement ci-dessous)
 - MULLER Grégoire – gregoire.muller@lgebad.com – 06 88 91 01 73
- à avoir une attitude correcte et respectueuse envers l'ensemble du groupe, sur, et en dehors du terrain dans le cadre du CDE.
- à régler lors de l'inscription les frais de fonctionnement du CDE d'un montant de **120€ par an** (une facture sera établie et envoyé au nom du club).
- à participer aux compétitions conseillées par l'ETD (cf planning fait en concertation – Circuit Jeunes – Championnat Départementaux et Régionaux – Match par Equipe Départemental – Circuit Interrégionale Jeunes – Circuit Elite Jeunes – Trophée Départementale Jeunes - Tournois Jeunes identifiés par l'ETD (cf calendrier annuel)).

Objectifs du joueur

Objectifs du joueur pour la saison

Objectifs du joueur en Sénior.

En contrepartie de ce qui précède, le CODEP67 et l'ETD s'engagent :

- à assurer l'encadrement technique des séances par la présence d'un « BEES » ou « DE », plus 1 deuxième cadre hautement qualifié, et à fournir l'ensemble du matériel utile aux séances (salle(s), volants, matériel pédagogique, etc...)
- à établir et à fournir un calendrier sportif annuel comprenant toutes les dates des séances CDE, et à prévenir l'ensemble des joueurs et responsables de ceux-ci, le plus tôt possible, en cas d'annulation d'une séance.
- à conseiller avec précision l'ensemble des joueurs et responsables de ceux-ci, tout au long de la saison, sur les meilleurs choix possibles (progression / conseils tactiques / panel des compétitions et stages ...).

A proposer les services de l'équipementier en contrat avec le CODEP67.

Le CODEP67 se réunira avec le joueur, pour décider des suites à donner en cas de non-respect d'une clause de la convention ou en cas de non-paiement.

Fait à Strasbourg le

Le CODEP67,

Le joueur *,

Son responsable légal *

Le responsable Jeunes de son club.

* Le Responsable légale du joueur, et le joueur, en signant cette convention acceptent :

- Que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation ou celle de mon enfant, aux manifestations ou aux entraînements/stages soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, sur le site internet (film, vidéos, etc...) et renonce à toute contrepartie.
- A prendre place, le cas échéant, dans une voiture particulière (ou un minibus de location) afin d'effectuer, dans le cadre d'une action du Comité Départemental, les déplacements nécessaires pour les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisir au cours de la saison. Ainsi que pour les stages ou entraînements. Pendant tout la durée de ces événements, l'enfant sera accompagné (géré) par un adulte responsable et mandaté par le CODEP 67 (dont le nom apparaît clairement sur la convocation pour l'évènement en question).
- Autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. Mon enfant est allergique à :